

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE**

Séance du 24 février 2025
Délibération n°1-1

Suite à la séance du dix-huit février deux mille vingt-cinq dont le quorum n'a pas été atteint, l'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sans limite de quorum dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel,
DEVAUTOUR Florian WEIHSS Pascal
- Mmes GUALTER Marie-Christine et ARTIGUES Martine

Excusés : Mr CARLINI Claude, BOTTAREL Sébastien, FERRANDI François et FINI Sandro
Mmes BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

**Objet : PROJET VILLAGE D'AVENIR TRANCHE 1- RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DES ÉCOLES**

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre du programme « Village d'Avenir » la Commune de Mane porte un projet ambitieux de rénovation énergétique et de réhabilitation des bâtiments communaux notamment du groupe scolaire et du bâtiment qui y est accolé.

La Commune a sollicité le CAUE début 2024 afin d'établir une étude et un chiffrage. En août 2024, le CAUE a établi divers scénarii de réhabilitation pour les bâtiments de la parcelle C 209 et le bâti non scolaire de la parcelle C 210. Ces scénarios portent sur la réhabilitation des logements communaux, la création d'une médiathèque/bibliothèque avec divers espaces et la création des salles associatives et/ou scolaires/périscolaires. Il porte aussi sur l'aménagement de la place (square des écoles) et des espaces alentours. La rénovation énergétique des écoles est également intégrée au projet.

Compte tenu des coûts estimés du projet, la Commune souhaite réaliser plusieurs tranches de travaux :

- **Tranche 1 (2025) : rénovation énergétique des écoles (isolation, menuiseries, système de chauffage)**

Coût estimé : 250 000 € HT soit 300 000 € TTC

Audits énergétiques réalisés en 2019 par le SDEHG, simulation de diverses actions et scénarios.

- **Tranche 2 et 3 (2026-2028) à définir : réhabilitation logement communaux et création espaces culturels scolaires et périscolaires**

Coût estimé : 2 000 000 € HT soit 2 400 000 € TTC

La Commune de Mane souhaite engager la rénovation énergétique des écoles en 2025. L'objectif est de réduire les dépenses énergétiques des sites (maternelle et élémentaire) et d'améliorer le bien-être des enfants et du personnel. Le groupe scolaire compte à ce jour 125 enfants.

La Commune s'appuie sur un audit réalisé en 2019 par le SDEH sur les deux sites :

- L'école maternelle (parcelle C 999)
- L'école élémentaire (parcelle C 210)

SITE ÉCOLE MATERNELLE							
N° Act.	Description des actions	Gains énergétiques	Gains potentiels en émissions GES	Coût des travaux (investissement)	Economies financières	Temps de retour actualisé	CEE
		[kWh _{ef} /an]	[kg _{éq.CO₂} /an]	*€HT	*€HT/an+	[an]	[kWh _{cumac}]
A1	Isolation des murs ITE	23 980	5 055	19 050	1 453	15	237 048
A2	Isolation des murs ITI	23 781	5 013	16 000	1 441	13	237 048
A3	Remplacement des menuiseries	15 589	3 286	29 000	945	30	201 654
A4	Isolation des toitures terrasse	25 408	5 356	18 000	1 540	13	280 800
A5	Isolation des combles de la salle de jeux	4 321	911	12 000	262	41	226 800
A6	Calorifugeage et mise en place de robinet thermostatique	11 311	2 384	2 000	686	4	27 495
A7	Mise en place d'une VMC SF	-2 218	-418	9 000	-186	-	184 275
A8	Eclairage LED	804	68	3 000	156	20	48 400
A9	Mise en place d'une pompe à chaleur air / eau	72 149	18 493	26 000	921	31	65 813
A10	Mise en place d'une chaudière à condensation	16 709	3 522	8 000	1 013	9	69 615

SITE ÉCOLE PRIMAIRE							
N° Act.	Description des actions	Gains énergétiques	Gains potentiels en émissions GES	Coût des travaux (investissement)	Economies financières	Temps de retour actualisé	CEE
		[kWh _{ef} /an]	[kg _{éq.CO₂} /an]	*€HT	*€HT/an+	[an]	[kWh _{cumac}]
A1	Isolation des murs ITE	33 625	7 077	34 510	3 379	12	445 872
A2	Isolation des murs ITI	33 218	6 991	31 000	3 339	11	445 872
A3	Remplacement des menuiseries	4 114	867	23 000	411	47	121 152
A4	Mise en place d'une ventilation	-4 780	-913	16 000	-525		74 480
A5	Eclairage LED	629	53	2 000	102	21	67 200
A6	Mise en place d'une pompe à chaleur Air / Eau	45 562	11 156	33 000	3 796	10	58 996
A7	Mise en place d'une chaudière à condensation	22 061	4 806	10 000	2 130	6	46 648
A8	Mise en place d'une chaudière bois	25 798	11 720	28 000	4 369	8	46 648
A9	Mise en place d'un calorifugeage et installation de robinets thermostatiques	4 314	909	1 000	431	3	18 424
A10	Remplacement des menuiseries simple vitrage	763	149	5 000	93	46	35 802

Actions envisagées

Compte tenu de l'évolution des coûts depuis 2019 et de divers travaux qui ne sont pas compris dans l'estimatif de l'audit énergétique, Monsieur le Maire propose de partir sur une base de travaux estimée à 230 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de valider le projet présenté et le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses	HT	Recettes	HT	Taux subvention
Etudes - Maîtrise d'ouvrage	20 000 €	DETR/DSIL	100 000€ (soit 40% du coût total)	20 à 60 % max du coût total
Travaux	230 000€	Département contrat de territoire	60 000€ (soit 24% du coût total et 26.09% hors MOE)	Entre 20 et 40% du coût hors maîtrise d'œuvre
		Région volet rénovation énergétique	40 000 € (soit 16% du coût total)	Projet plafonnée 200 000 € entre 15 et 25%
		Autofinancement et/ou emprunt	50 000€	Minimum 20% du coût du projet
TOTAL	250 000 €	TOTAL	250 000.00 €	

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider le projet
- D'engager les démarches nécessaires pour mobiliser et solliciter les structures ou dispositifs de soutien pour l'attribution de subventions.
- D'inscrire la dépense au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 8
 VOTES : Contre 0 Pour 8
 Date de convocation 19 février 2025
 Acte rendu exécutoire après le dépôt en
 Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

